BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros — Edité le 01/07/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	25 871,71	24 259,72	1 611,99	0,31	3 591,02	0,62
Autres immobilisations corporelles	87 890,40	65 628,65	22 261,75	4,33	32 923,47	5,72
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	22,00		22,00	0,00	22,00	0,00
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 444,00		5 444,00	1,06	5 444,00	0,95
TOTAL (I)	***119 228,11***	***89 888,37***	***29 339,74***	5,71	***41 980,49***	7,29
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	1 188,02		1 188,02	0,23	1 043,38	0,18
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	1 260,00		1 260,00	0,25		
Clients et comptes rattachés	221 005,61	1 248,96	219 756,65	42,75	66 138,55	11,49
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	4 284,73		4 284,73	0,83	7 495,75	1,30
. Personnel	900,00		900,00	0,18	900,00	0,16
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	7 909,00		7 909,00	1,54	4 710,00	0,82
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 566,69		4 566,69	0,89	8 185,11	1,42
. Autres	2 175,18		2 175,18	0,42	246,36	0,04
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	56 892,00		56 892,00	11,07	55 412,00	9,62
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	175 553,89		175 553,89	34,15	383 572,53	66,62
Charges constatées d'avance	10 213,14		10 213,14	1,99	6 118,23	1,06
TOTAL (II)	***485 948,26***	***1 248,96***	***484 699,30***	94,29	***533 821,91***	92,71
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***605 176,37***	***91 137,33***	***514 039,04***	100,00	***575 802,40***	100,00

Thierry BASCOUL
Certifié par yousign

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros — Edité le 01/07/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 150 000,00)	**150 000,00**	29,18	**150 000,00**	26,05
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	15 000,00	2,92	12 697,00	2,21
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	48 246,91	9,39	50 426,55	8,76
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	***108 648,43***	21,14	***130 123,36***	22,60
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***321 895,34***	62,62	***343 246,91***	59,61
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	46 154,00	8,98	46 154,00	8,02
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	***46 154,00***	8,98	***46 154,00***	8,02
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	9 788,25	1,90	17 333,91	3,01
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	4 288,54	0,83	627,47	0,11
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	348,79	0,07	10 348,79	1,80
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 093,57	11,88	98 886,05	17,17
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	15 495,03	3,01	5 220,28	0,91
. Organismes sociaux	12 213,69	2,38	19 445,50	3,38
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	36 765,59	7,15	33 270,40	5,78
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	348,91	0,07	598,79	0,10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	390,00	0,08	670,30	0,12
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	5 257,33	1,02		
TOTAL(IV)	***145 989,70***	28,40	***186 401,49***	32,37
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***514 039,04***	100,00	***575 802,40***	100,00

Thierry BASCOUL
Certifié par yousign

Annexes

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 514 039,04 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 108 648,43 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/03/2026 par Monsieur BASCOUL Thierry, Président.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Aquitaine Bâtiment Génie Civil

Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : Parc le Technor
482 Rue du Courdouney, 33140 CADAUJAC
503 423 428 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 108 648,43 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**108 648,43 euros**
↳ **Au compte « Autres réserves »**	28 648,43 euros
Qui s'élève ainsi à 76 895,34 euros.	

Solde	**80 000,00 euros**
↳ **A titre de dividendes**	80 000,00 euros

Soit 800,00 euros par action.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Monsieur Thierry BASCOUL

